

Compte Rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2021

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT,

Étaient représentés : Madame Edith DELBEY par Annie COCHET, Monsieur Patrick BERMOND par Monsieur Pierre DURAND et Monsieur Sébastien VILLAIN par Madame Catherine CATHELY WANTIEZ

Étaient absents : Madame Marie-Hélène MARCEL (excusée), Madame Karine PAGEAU, Monsieur Paulo MARCELO, Madame Maryléne FRANZ (excusée), Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE
Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour :

1 - Décisions du Maire

2 - Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2021

3 - Finances

3.1 – Budget Principal

3.1.1 – Décision modificative n°4

3.1.2 - Restes à réaliser 2021

3.1.3 - Délibération avant vote du budget – autorisation des quarts des crédits ouverts de 2021

3.1.4 - Convention Fondation 30 millions d'amis – Stérilisation et identification des chats errants

3.1.5 - Demandes de subventions - complexe tennistique – DETR 2022

3.1.6 - Demandes de subventions - restauration de l'église de Merville au bois – DETR 2022- DSIL 2022

3.1.7 - Demande de subvention - requalification du stade municipal – DSIL 2022

3.1.8 - Demandes de subventions – Mise aux normes de la sacristie de l'église saint – martin – DETR 2022 – DSIL 2022

3.1.9 - Demandes de subventions – Agrandissement cellule commerciale – FNADT 2022 – DETR 2022

3.1.10 Demandes de subventions – éco-navette – DSIL 2022 – DETR 2022

3.1.11 Demandes de subventions – Bureaux occultés – DSIL 2022

3.2 – Budget Plan d'eau

3.2.1 – Restes à réaliser 2021

3.2.2 - Délibération avant vote du budget – autorisation des quarts des crédits ouverts de 2021

4 – Intercommunalité

4.1 - Convention Territoriale Globale de Services aux Familles 2021 - 2025

4.2 – Adhésion du groupement de commande travaux voirie

5 – Ressources humaines – durée légale de travail

6 - Questions Diverses

1 - Décisions du Maire

Le Maire explique qu'aucune décision n'a été prise avec ses délégations permanentes depuis le 17 novembre 2021.

2 – Approbation du Compte rendu du conseil municipal du 29 septembre 2021

Monsieur le Maire demande au conseil municipal si des remarques doivent être apportées au compte rendu du dernier conseil. En l'absence d'observation, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 17 novembre 2021.

VOTE : Unanimité. Le compte rendu est adopté.

3 – Finances

3.1 – Budget principal

3.1.1 Décision modificative n°4

Monsieur le Maire explique que des crédits supplémentaires sont à prévoir au compte 1641 emprunts de la manière suivante :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
C/1641 Emprunts	0.03	C/10226 Taxe d'aménagement	0.03
Total	0.03	Total	0.03

Il précise également que suite aux amortissements pour les travaux de voirie avenue Picardie et autour de l'église Saint-Martin (Travaux éclairage) des crédits doivent être inscrits en recette de fonctionnement afin de permettre l'équilibre budgétaire :

Recettes de fonctionnement	
C/7381 TADEM	1 018,23
Total	1 018,23

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n°4.

VOTE : Unanimité

3.1.2 - Restes à réaliser 2021

Monsieur le Maire rappelle que les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'année et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Il précise que les restes à réaliser sont pris en compte pour l'établissement du compte administratif et sont repris, pour un montant identique dans le budget suivant.

Monsieur le Maire présente ensuite les tableaux des restes à réaliser dépenses / recettes :

Restes à Réaliser 2021 - Recettes

Programmes	Comptes	Intitulés	Crédits 2021			Restes à Réaliser 2021
			prévus	réalisés	disponibles	
083 - Eclairage public	1323	Subv départementale	17 945,00		17 945,00	14 892,70
	204132	Fonds de concours		3 052,30	- 3 052,30	
Total Programme 083			17 945,00	3 052,30	14 892,70	14 892,70
110 - Travaux bâtiment	1313	Subv départementale	1 785,00		1 785,00	
120 - Matériels administratifs	1321	Subv état	2 158,00		2 158,00	
	1323	Subv départementale		2 040,00	- 2 040,00	
Total Programme 120			2 158,00	2 040,00	118,00	-
207 - Travaux de voirie	1316	Subv autre établissement	7 429,00		7 429,00	
	1338	Subv autres	2 300,00		2 300,00	
Total Programme 207			9 729,00	-	9 729,00	-
226 - Hôtel de ville	2031	Actif - Frais d'étude	79 537,15	79 537,15	-	
227 - Cantine école Maternelle	2031	Actif - Frais d'étude	19 843,14	19 843,14	-	
230 - Eglise	1341	Subv. Etat - DETR	40 844,20	40 844,20	-	
234 - Réhabilitation Intermarché	1341	Subv. Etat - DETR	34 238,98	4 208,38	30 030,60	
237 - Sécurité routière	1332	Amendes de polices	31 000,00		31 000,00	
	1338	Subv autres	12 000,00		12 000,00	
Total Programme 237			43 000,00	-	43 000,00	-
238 - Eglise de Merville	1323	Subv départementale	78 575,00		78 575,00	78 575,00
	1341	Subv. Etat - DETR	65 479,00		65 479,00	39 287,00
	1347	Dotation de soutien à l'investissement local	39 287,00		39 287,00	
	1641	Emprunts	130 000,00		130 000,00	
Total Programme 238			313 341,00	-	313 341,00	117 862,00
239 - Stade Municipal	1341	Subv. Etat - DETR	116 550,00		116 550,00	99 900,00
	1347	Dotation de soutien à l'investissement local	149 850,00		149 850,00	
	1641	Emprunts	130 000,00		130 000,00	
Total Programme 239			396 400,00	-	396 400,00	99 900,00
240 - Construction cours tennis	1322	Subv région	20 104,00		20 104,00	
	1341	Subv. Etat - DETR	23 455,00		23 455,00	
	1347	Dotation de soutien à l'investissement local	28 514,00		28 514,00	28 514,00
Total Programme 240			72 073,00	-	72 073,00	28 514,00
Sous-total RAR Recettes			1 030 894,47	149 525,17	881 369,30	261 168,70

BUDGET 2021- Section d'Investissement

Restes à Réaliser 2021 - Recettes

Programmes	Comptes	Intitulés	Crédits 2021			Restes à Réaliser 2021
			prévus	réalisés	disponibles	
241 - Etude déconnexion eau pluviale	1316	Subv autre établissement	71 905,75		71 905,75	71 905,75
	1338	Subv autres	23 112,00		23 112,00	
Total Programme 241			95 017,75	-	95 017,75	71 905,75
242 - Logements	1347	Dotation de soutien à l'investissement local	53 179,00		53 179,00	
	1348	Subv autres	4 060,00		4 060,00	
	1641	Emprunts	60 937,00		60 937,00	
Total Programme 242			118 176,00	-	118 176,00	-
243 - Cimetière Merville	1341	Subv. Etat - DETR	9 605,00		9 605,00	
	1347	Dotation de soutien à l'investissement local	12 349,00		12 349,00	
Total Programme 243			21 954,00	-	21 954,00	-
244 - Hôtel de Ville - Bureaux	1341	Subv. Etat - DETR	17 751,00		17 751,00	15 215,00
	1347	Dotation de soutien à l'investissement local	22 822,00		22 822,00	
	1641	Emprunts	50 000,00		50 000,00	
Total Programme 244			90 573,00	-	90 573,00	15 215,00
245 - Scolaires	1341	Subv. Etat - DETR	25 433,00		25 433,00	25 433,00
	1347	Dotation de soutien à l'investissement local	25 433,00		25 433,00	
	1348	Subv autres	25 432,40		25 432,40	
Total Programme 245			76 298,40	-	76 298,40	25 433,00
246 - Eco navette	1322	Subv région	13 000,00		13 000,00	
247 - Extensions du réseau public d'électricité	10228	Autres fonds	37 500,00		37 500,00	37 500,00
	1641	Subv. Etat - DETR	50 000,00		50 000,00	
Total Programme 247			87 500,00	-	87 500,00	37 500,00
Total RAR Recettes			1 533 413,62	149 525,17	1 383 888,45	411 222,45

BUDGET 2021- Section d'Investissement

Restes à Réaliser 2021 - Dépenses

Programmes		Crédits 2021				Restes à Réaliser 2021	
		BP 2021 votés	DM	Crédit ouverts	Réalisés		Disponibles
083	Eclairage public						
	<i>c/204132 Dept - Bâtiments et installations</i>	74 465,59		74 465,59	43 208,81	31 256,78	25 616,14
	<i>c/21534 Réseaux d'électrification</i>	67 673,40		67 673,40	34 473,05	33 200,35	32 301,00
	<i>Total prog 083</i>	142 138,99	0,00	142 138,99	77 681,86	64 457,13	57 917,14
110	Bâtiments						
	<i>c/2031 Frais d'études</i>	23 812,00		23 812,00	14 656,87	9 155,13	9 155,13
	<i>c/ 21318 Autres bâtiments publics</i>	8 000,00		8 000,00	2 721,31	5 278,69	
	<i>Total prog 110</i>	31 812,00	0,00	31 812,00	17 378,18	14 433,82	9 155,13
120	Matériel administratif						
	<i>c/ 2183 Matériel de bureau et matériel informatique</i>	200,00		200,00		200,00	0,00
	<i>c/ 2188 Autres immobilisations corporelles</i>	3 389,00	2 158,00	5 547,00	5 525,80	21,20	0,00
	<i>Total prog 120</i>	3 589,00	2 158,00	5 747,00	5 525,80	221,20	0,00
123	Divers matériels						
	<i>c/ 2184 Mobilier</i>	299,90		299,90	3 591,76	-3 291,86	
	<i>c/ 2188 Autres immobilisations corporelles</i>	13 480,10		13 480,10	9 207,67	4 272,43	
	<i>Total prog 123</i>	13 780,00	0,00	13 780,00	12 799,43	980,57	0,00
124	Matériel roulant						
	<i>c/ 2182 Matériel de transport</i>	6 000,00		6 000,00	2 731,26	3 268,74	
207	Travaux de voirie						
	<i>c/2031 Frais d'études</i>	12 377,91		12 377,91	7 401,28	4 976,63	4 976,63
	<i>c/2152 Installation de voirie</i>	40 495,85		40 495,85	36 702,13	3 793,72	3 793,72
	<i>Total prog 207</i>	52 873,76	0,00	52 873,76	44 103,41	8 770,35	8 770,35
222	Matériel de bibliothèque						
	<i>c/2184 Mobilier</i>	256,90		256,90	256,90	0,00	
	<i>C/2188 Autres immobilisations</i>	6 000,00		6 000,00	3 459,41	2 540,59	996,23
	<i>Total prog 207</i>	6 256,90	0,00	6 256,90	3 716,31	2 540,59	996,23
226	Hôtel de Ville						
	<i>c/21311 Hôtel de Ville</i>		79 537,15	79 537,15	79 537,15	0,00	
227	Ecole maternelle						
	<i>c/21312 Bâtiments scolaires</i>		19 843,14	19 843,14	19 843,14	0,00	
Sous-total		256 450,65	101 538,29	357 988,94	263 316,54	94 672,40	76 838,85

Restes à Réaliser 2021 - Dépenses

Programmes		Crédits 2021					Restes à Réaliser 2021
		BP 2021 votés	DM	Crédit ouverts	Réalisés	Disponibles	
229	Parking						
	<i>c/2031 Frais d'études</i>	4 818,00	-3 152,40	1 665,60	1 656,00	9,60	
	<i>C/2128 aménagement terrain</i>	2 533,55	224,81	2 758,36	2 689,27	69,09	
	<i>Total prog 229</i>	7 351,55	-2 927,59	4 423,96	4 345,27	78,69	0,00
230	Eglise						
	<i>c/2031 Frais d'études</i>	12 825,96		12 825,96	7 152,48	5 673,48	
	<i>c/2313 Constructions</i>	49 343,65		49 343,65	49 343,52	0,13	
	<i>Total prog 230</i>	62 169,61	0,00	62 169,61	56 496,00	5 673,61	0,00
232	Acquisition de terrains						
	<i>c/2031 Frais d'études</i>	11 850,00		11 850,00	318,00	11 532,00	1 101,60
233	Logiciels						
	<i>c/2051 Concessions et droits similaires</i>	5 382,60		5 382,60	3 747,60	1 635,00	
234	Réhabilitation Intermarché						
	<i>c/ 2031 Frais d'études</i>	468,16		468,16		468,16	
	<i>c/ 2313 Construction</i>	2 054,32		2 054,32	1 174,00	880,32	
	<i>Total prog 234</i>	2 522,48	0,00	2 522,48	1 174,00	1 348,48	0,00
237	Sécurité routière						
	<i>c/2031 Frais d'études</i>	8 444,00		8 444,00	8 700,00	-256,00	
	<i>c/2152 Installations de voirie</i>	66 000,00		66 000,00		66 000,00	
	<i>Total prog 237</i>	74 444,00	0,00	74 444,00	8 700,00	65 744,00	0,00
238	Eglise de Merville						
	<i>c/2031 Frais d'études</i>	33 388,00		33 388,00	13 091,40	20 296,60	12 192,60
	<i>c/2313 Construction</i>	280 911,00		280 911,00		280 911,00	
	<i>Total prog 238</i>	314 299,00	0,00	314 299,00	13 091,40	301 207,60	12 192,60
239	Stade Municipal						
	<i>c/2031 Frais d'études</i>	66 946,00		66 946,00	25 812,43	41 133,57	38 330,33
	<i>c/2313 Construction</i>	335 000,00		335 000,00	4 120,31	330 879,69	
	<i>Total prog 239</i>	401 946,00	0,00	401 946,00	29 932,74	372 013,26	38 330,33
240	Construction court de tennis						
	<i>c/2031 Frais d'études</i>	67 013,00		67 013,00		67 013,00	57 100,68
	<i>c/2111 Terrains nus</i>	41 000,00		41 000,00		41 000,00	
	<i>Total prog 240</i>	108 013,00	0,00	108 013,00	0,00	108 013,00	57 100,68
241	Etude déconnexion eau pluviales						
	<i>c/2031 Frais d'études</i>	123 267,00		123 267,00	45 697,20	77 569,80	77 569,80
242	Logements						
	<i>c/2031 Frais d'études</i>	16 010,00		16 010,00		16 010,00	4 776,00
	<i>c/2313 Constructions</i>	125 500,00		125 500,00		125 500,00	
	<i>Total prog 242</i>	141 510,00	0,00	141 510,00	0,00	141 510,00	4 776,00
Sous-total		1 509 205,89	98 610,70	1 607 816,59	426 818,75	1 180 997,84	267 909,86

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter ces restes à réaliser.

VOTE : Unanimité

3.1.3 - Délibération avant vote du budget – autorisation des quarts des crédits ouverts de 2021

Monsieur le Maire rappelle que dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2022 et en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. L'autorisation portera sur les montants nécessaires à assurer le bon fonctionnement des services qui seront inscrits au BP 2022. L'article L 1612-1 précise également que le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Monsieur le Maire propose donc l'autorisation de mandater avant le vote du BP 2022, les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessous :

**Commune d'Ailly-sur-Noye
Budget primitif 2022
Section d'investissement**

Dépenses d'investissement		BP 2021	1/4 réel
20	Immobilisations incorporelles	467 915,82 €	116 978,96 €
2031	Prog 110 - Travaux bâtiments	23 812,00 €	5 953,00 €
	Prog 207 - Travaux de voirie	12 377,91 €	3 094,48 €
	Prog 229 - Parking	1 665,60 €	416,40 €
	Prog 230 - Eglise	12 825,96 €	3 206,49 €
	Prog 232 - Acquisition terrains	11 850,00 €	2 962,50 €
	Prog 234 - Réhabilitation Intermarché	468,16 €	117,04 €
	Prog 237 - Sécurité routière	8 444,00 €	2 111,00 €
	Prog 238 - Eglise de Merville	33 388,00 €	8 347,00 €
	Prog 239 - Stade Municipal	66 946,00 €	16 736,50 €
	Prog 240 - Construction cours tennis	67 013,00 €	16 753,25 €
	Prog 241 - Etude déconnexion eau pluviale	123 267,00 €	30 816,75 €
	Prog 242 - Logements	16 010,00 €	4 002,50 €
	Prog 244 - Hôtel de ville - Bureaux	10 000,00 €	2 500,00 €
204132	Prog 083 - Eclairage public	74 465,59 €	18 616,40 €
2051	Prog 233 - Logiciels	5 382,60 €	1 345,65 €
21	Immobilisations corporelles	608 897,07 €	152 224,27 €
2111	Prog 240 - Construction cours tennis	41 000,00 €	10 250,00 €
2116	Prog 243 - Cimetières	33 000,00 €	8 250,00 €
2128	Prog 229 - Parking	2 758,36 €	689,59 €
21311	Prog 226 - Hôtel de Ville	79 537,15 €	19 884,29 €
21312	Prog 227 - Cantine école maternelle	19 843,14 €	4 960,79 €
21318	Prog 110 - Travaux bâtiments	8 000,00 €	2 000,00 €
2152	Prog 207 - Travaux de voirie	40 495,85 €	10 123,96 €
	Prog 237 - Sécurité routière	66 000,00 €	16 500,00 €
	Prog 246 - Eco navette	10 000,00 €	2 500,00 €
21534	Prog 083 - Eclairage public	67 673,40 €	16 918,35 €
	Prog 247 - Extensions du réseau public d'électricité	89 006,87 €	22 251,72 €
2182	Prog 124 - Matériel roulant	6 000,00 €	1 500,00 €
	Prog 246 - Eco navette	42 000,00 €	10 500,00 €
2183	Prog 120 - Matériels administratifs	200,00 €	50,00 €
2184	Prog 123 - Divers matériels	299,90 €	74,98 €
	Prog 222 - Bibliothèque	256,90 €	64,23 €
	Prog 244 - Hôtel de ville - Bureaux	1 500,00 €	375,00 €
2188	Prog 120 - Matériels administratifs	5 547,00 €	1 386,75 €
	Prog 123 - Divers matériels	13 480,10 €	3 370,03 €

	Prog 222 - Bibliothèque	6 000,00 €	1 500,00 €
	Prog 245 - Scolaires	76 298,40 €	19 074,60 €
23	Immobilisations en cours	887 808,97 €	221 952,24 €
2313	Prog 230 - Eglise	49 343,65 €	12 335,91 €
	Prog 234 - Réhabilitation Intermarché	2 054,32 €	513,58 €
	Prog 238 - Eglise de Merville	280 911,00 €	70 227,75 €
	Prog 239 - Stade Municipal	335 000,00 €	83 750,00 €
	Prog 242 - Logements	125 500,00 €	31 375,00 €
	Prog 244 - Hôtel de ville - Bureaux	95 000,00 €	23 750,00 €
	Total	1 964 621,86 €	491 155,47 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter ces restes à réaliser.

VOTE : Unanimité

3.1.4 - Convention avec la fondation 30 millions d'amis – Stérilisation et identification des chats errants

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de faire face à la prolifération des chats errants sur le territoire de la commune, il est préconisé de procéder à leurs stérilisations et identifications.

Il ajoute que le conseil municipal l'autorise à signer une convention entre la commune, qui capturera les chats et Monsieur BOUBAKER, vétérinaire à Ailly-sur-Noye, qui procédera à leur stérilisation et identification selon les tarifs suivants :

- 90 euros pour une ovariectomie + puce électronique I-CAD (Fichier national) ;
- 70 euros pour une castration + puce électronique I-CAD.

Dans la continuité de cette démarche, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la Fondation 30 millions d'amis afin de financer cette campagne de stérilisation et d'identification des chats errants. L'identification des chats sera faite au nom de la fondation 30 millions d'amis.

Monsieur le Maire précise que la fondation 30 millions d'amis propose de participer aux frais vétérinaires à hauteur des tarifs associatifs, à savoir :

- 80 euros TTC pour une ovariectomie + puce électronique I-CAD;
- 60 euros TTC pour une castration + puce électronique I-CAD.

Monsieur le Maire explique que ne sachant pas combien de mâles ou de femelles seront concernés, la fondation part sur une moyenne de 70 euros par chat. Il estime qu'il sera possible de faire stériliser et identifier 15 chats errants au cours de l'année 2022 pour un budget total s'élevant à $70 \times 15 = 1050$ euros. Il informe le conseil que la fondation 30 millions d'amis financera 50 % du budget établi, soit 525 euros et la commune versera à la fondation une contribution équivalente à 50% du budget restant, soit 525 euros également. Il explique ensuite que les tarifs proposés par Monsieur BOUBAKER étant supérieurs aux tarifs pris en charge par la Fondation 30 millions d'amis, la commune s'engage à financer la différence tarifaire, qui s'élève à 10 euros par chat.

Monsieur le Maire note qu'au total, pour l'année 2022, la commune investira $525 + 150 = 675$ euros afin de mener à bien son projet de régulation des chats errants sur son territoire.

Madame Rose demande ce qu'il se passe si la commune attrape plus de 15 chats. Est-ce que la fondation suivra la commune ? Monsieur le Maire répond que si la fondation n'a pas encore consommé l'ensemble de ces crédits de l'année en cours, elle suivra la commune sur le même principe et dans le cas contraire la commune devra prendre en charge la totalité de la somme.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer la convention entre la commune et la Fondation 30 millions d'amis pour le financement de la stérilisation et de l'identification des chats errants ;
- de l'autoriser à signer toutes pièces utiles au bon déroulement de ce projet.

VOTE : Unanimité

3.1.5 - Demandes de subventions - complexe tennistique – DETR 2022

Monsieur le Maire explique que pour tous les points à l'ordre du jour qui suivent et qui concernent des demandes de subventions, monsieur Blin et lui-même ont rendez vous avec Madame la Sous-préfète pour défendre l'ensemble de ces projets. Il ajoute qu'ils ont tous été soumis à la commission patrimoine du 11 décembre 2021 et qu'aucune remarque n'a été formulée. Monsieur le Maire aborde le projet du complexe tennistique et précise que l'état des dépenses pour la phase 1 a évolué de la manière suivante:

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES – PHASE 1 « Clos couvert »	
Libellé	Montant (€ HT)
Acquisition terrain	142 380 €
Maîtrise d'œuvre ABBA (AVP)	47 584 €
Maîtrise d'œuvre ABBA (phase 1)	71 320 €
Contrôle Technique	14 082 €
CSPS	14 082 €
Etude géotechnique	6 950 €
Travaux (estimation APD – Bât hors d'eau)	1 406 400 €
	1 702 798 €

Monsieur le Maire précise ensuite que ce projet peut prétendre à une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 à hauteur de 420 000€ représentant 24,67 % du montant total prévu. Il détaille ensuite le nouveau plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DETR 2022		
Libellé	Montant	Taux d'aide
DSIL 2021	424 575 €	24,93 %
CD 80	300 000 €	17,62 %
CRHF	150 000 €	8,81%
FFT	67 663 €	3,97 %
DETR 2022	420 000 €	24,67 %
Commune	340 560 €	20,00 %
	1 702 798 €	100,00 %

Monsieur le Maire insiste sur le taux final de participation de la commune de 20 % qui représente le pourcentage minimum que la commune est obligée légalement de prendre à sa charge pour ce genre de projet.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement
- De l'autoriser ou son représentant à déposer toutes les demandes de subventions auprès des différents partenaires
- De l'autoriser ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

VOTE : Unanimité

3.1.6 - Demandes de subventions - restauration de l'église de Merville au bois – DETR 2022- DSIL 2022

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'état de délabrement dans lequel il a découvert, avec les nouveaux élus, l'église de Merville. Il souligne l'urgence des travaux qui explique que la commune décale et insiste sur le mot décale les travaux de l'église Saint Martin. Monsieur le Maire explique que les demandes DETR et DSIL 2021 ont toutes les 2 été rejetées. Il ajoute que les demandes de FNADT et du conseil départemental ont été, quant à elle, acceptées. Il précise ensuite qu'avec ces refus, le plan de financement est voué à évoluer et que la commune entend solliciter l'aide de l'État soit par le biais de la DETR et soit par celui de la DSIL. Monsieur le Maire détaille les plans de financements possibles. Il rappelle que si la commune est subventionnée au titre de la DETR 2022, bien évidemment, elle ne pourra pas bénéficier de DSIL 2022 et inversement.

Tout d'abord si la commune reçoit un arrêté de subvention au titre de la DETR 2022 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DETR 2022		
Libellé	Montant	Taux d'aide
FNADT	37 726 €	10,80 %
CD 80	102 826 €	29,35 %
DETR 2022	87 581 €	25,00 %
Commune	122 192 €	34,85 %
	350 325 €	100,00 %

Ensuite si la commune reçoit un arrêté de subvention au titre de la DSIL 2022

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DSIL 2022		
Libellé	Montant	Taux d'aide
FNADT	37 726 €	10,80 %
CD 80	102 826 €	29,35 %
DSIL 2022	139 605 €	39,85 %
Commune	70 065 €	20,00 %
	350 325 €	100,00 %

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'approuver les plans de financements
- De l'autoriser ou son représentant à déposer toutes les demandes de subvention auprès des différents partenaires
- De l'autoriser ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

VOTE : Unanimité

3.1.7 - Demande de subvention - requalification du stade municipal – DSIL 2022

Monsieur le Maire détaille le projet de requalification du stade municipal :



Monsieur le Maire explique que la demande de DETR 2021 a été acceptée pour un montant de 99 900€ et que la demande de DSIL 2021, quant à elle, a été rejetée. Il précise que depuis le dépôt des demandes de subventions en 2021, le plan de financement a été rebattu avec les marchés d'études. Le maître d'œuvre de la commune a estimé les travaux actuels à 847 500€. Monsieur le Maire détaille l'état des dépenses :

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES – PHASE 1 « Vestiaires / tribune »	
Libellé	Montant (€ HT)
Maîtrise d'œuvre OSMOSE / BANCILHON (AVP)	25 784 €
Maîtrise d'œuvre BANCILHON (phase 1)	51 523 €
Contrôle Technique (DEKRA)	3 850 €
CSPS (DEKRA)	2 160 €
Travaux (estimation APD)	847 500 €
	930 817 €

Monsieur le Maire détaille ensuite le nouveau plan de financement intégrant la demande de DSIL 2022 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DSIL 2022		
Libellé	BP 2021	A date
DETR 2021	99 900 €	11,55 %
CD 80	300 000 €	34,69 %
DSIL 2022	344 754 €	33,76 %
Commune	172 963 €	20,00 %
	930 817 €	100,00 %

Monsieur le Maire fait remarquer que la demande de subvention auprès du conseil départemental ne pourra se faire que lorsque les résultats des appels d'offres seront connus.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement
- De l'autoriser ou son représentant à déposer toutes les demandes de subvention auprès des différents partenaires
- De l'autoriser ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

Monsieur Blin, président de la FAN, demande à ne pas prendre part au vote.

VOTE

Pour : 17 = Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corrinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, et Sébastien VILLAIN

3.1.8 - Demandes de subventions – Mise aux normes de la sacristie de l'église saint – martin – DETR 2022 – DSIL 2022

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré monsieur RICARD, président de l'association pour la préservation patrimoniale de l'église Saint Martin d'Ailly-sur-Noye, et qu'il lui a fait part de problèmes récurrents au niveau de la sacristie. Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il a été voir de ses yeux et qu'il y'a urgence à intervenir. Monsieur le Maire souligne que Monsieur RICARD souhaitait faire les travaux et demandait une participation financière de la commune. Monsieur le Maire explique qu'il lui a répondu que la commune reprenait le dossier de travaux afin de bénéficier de subventions que l'association ne pourrait avoir. L'association participera donc financièrement sous forme de don au profit de la mairie. Monsieur le Maire précise que les travaux concernent différents postes comme l'électricité, la plomberie, l'isolation, l'assainissement et même les menuiseries. Il ajoute qu'un état des dépenses est prévu et qu'il peut encore évoluer. Il termine sur le fait que ce projet peut bénéficier de subventions au titre de la DETR 2022 et de la DSIL 2022 avec des taux de participations différents amenant à 2 plans de financements.

Dans le cas d'une subvention au titre de la DETR 2022 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DETR 2022		
Libellé	Montant	Taux d'aide
DETR 2022	10 418 €	25,00 %
CD 80	8 334 €	20,00 %
Commune	22 919 €	55,00 %
	41 671 €	100,00 %

Dans le cas d'une subvention au titre de la DSIL 2022 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DSIL 2022		
Libellé	Montant	Taux d'aide
DSIL 2022	25 003 €	60,00 %
CD 80	8 334 €	20,00 %
Commune	8 334 €	20,00 %
	41 671 €	100,00 %

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'approuver les plans de financements
- De l'autoriser ou son représentant à déposer toutes les demandes de subvention auprès des différents partenaires
- De l'autoriser ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

VOTE : Unanimité

3.1.9 - Demandes de subventions – Agrandissement cellule commerciale – DSIL 2022 – DETR 2022

Monsieur le Maire explique que madame QUEQUET, éthicienne et gérante de « bulles de douceur » a fait la demande de pouvoir s'agrandir. Il ajoute que dans le même temps, la Poste a fait la demande de réduire leur surface de location puisque le tri ne s'effectue plus à Ailly sur Noye. Une étude de faisabilité et de réaménagement est en cours.

Monsieur le Maire détaille les plans du projet :



Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de déplacer le guichet d'accueil de La poste vers les bureaux des commerciaux. Ainsi, l'espace guichet pourrait être donné à madame QUEQUET afin qu'elle puisse

s'agrandir. Il précise également que les coûts sont élevés car les travaux impliquent le déplacement du distributeur automatique des billets.

Monsieur le Maire détaille ensuite l'état des dépenses de ce projet :

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES	
Libellé	Montant (€ HT)
Maîtrise d'œuvre	14 500 €
Travaux (APS)	264 750 €
	279 250 €

Monsieur le Maire explique que ce projet peut bénéficier de subventions au titre de la DETR 2022 ou du DSIL 2022. Il détaille les 2 plans de financements :

Dans le cas où la commune aurait une subvention au titre de la DETR 2022 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DETR 2022		
Libellé	BP 2021	A date
DETR 2022	111 700 €	40,00 %
CD 80	69 812 €	25,00 %
Commune	97 738 €	35,00 %
	279 250 €	100,00 %

Dans le cas où la commune aurait une subvention au titre de la DSIL 2022 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DETR 2022		
Libellé	BP 2021	A date
DSIL 2022	153 588 €	55,00 %
CD 80	69 812 €	25,00 %
Commune	55 850 €	20,00 %
	279 250 €	100,00 %

Monsieur BLIN explique que le reste à charge de la commune sera soldé par le biais d'un emprunt dont l'annuité sera quasiment le montant de l'augmentation de loyer de la cellule commerciale louée à madame QUEQUET. Il ajoute que le bail actuel entre la commune et La poste est caduque et qu'il sera renouvelé après les travaux. Madame GIRARD explique qu'il serait judicieux et plus sécurisant juridiquement pour la commune de renouveler le bail rapidement et de rédiger un avenant après les travaux. Monsieur le Maire approuve cette remarque.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement
- De l'autoriser ou son représentant à déposer toutes les demandes de subvention auprès des différents partenaires
- De l'autoriser ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

VOTE : Unanimité

3.1.10 - Demandes de subventions – éco-navette – DSIL 2022 – DETR 2022

Monsieur le Maire détaille le plan d'actions en matière de mobilités douces et active



Monsieur le Maire explique que ce plan consiste en l'aménagement d'une aire de covoiturage rue Pellieux, en l'acquisition d'un véhicule électrique 9 places ainsi qu'en l'aménagement de 25 arrêts de bus pour un montant de 90 764€.

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES	
Libellé	Montant (€ HT)
Acquisition véhicule électrique 9 places	36 839 €
Aménagement arrêt bus	8 925 €
Aménagement aire co-voiturage rue Pellieux	45 000 €
	90 764 €

Monsieur le Maire explique que ce projet peut bénéficier de subventions au titre de la DETR 2022 et de la DSIL 2022 et détaille les plans de financements possibles.

Dans le cas où la commune serait subventionnée au titre de la DETR 2022 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DETR 2022		
Libellé	BP 2021	A date
DETR 2022	36 306 €	40,00 %
Commune	54 458 €	60,00 %
	90 764 €	100,00 %

Dans le cas où la commune serait subventionnée au titre de la DSIL 2022 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DSIL2022		
Libellé	BP 2021	A date
DSIL 2022	72 611 €	80,00 %
Commune	18 153 €	20,00 %
	90 764 €	100,00 %

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement
- De l'autoriser ou son représentant à déposer toutes les demandes de subvention auprès des différents partenaires
- De l'autoriser ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

VOTE : Unanimité

3.1.11 - Demandes de subventions – Bureaux occultés – DSIL 2022

Monsieur le Maire explique que le projet d'ouverture des bureaux occultés a évolué et intègre maintenant l'installation de store et de climatisation dans la totalité de l'hôtel de ville, d'où le montant plus élevé. Monsieur le Maire insiste sur le fait que l'été il a remarqué que les bureaux de la mairie étaient invivables pour le personnel qui travaille parfois à plus de 31°C. Il explique qu'il est indispensable d'installer des stores et de la climatisation dans l'ensemble des bureaux de l'hôtel de ville. Il détaille les dépenses qui sont les suivantes :

ETAT RECAPITULATIF DES DEPENSES	
Libellé	Montant (€ HT)
Maîtrise d'œuvre (étude de faisabilité)	1 650 €
Maîtrise d'œuvre (mission complète)	8 450 €
Travaux (AVP)	67 290 €
Contrôle Technique	1 000 €
CSPS	1 000 €
Aléas et révisions	3 365 €
Défibrillateur	1 012 €
Climatisation de la totalité des bureaux	37 170 €
Stores à rouleaux pare soleil	41 543 €
	162 480 €

Madame DOUAY explique que la commune devrait d'abord réfléchir à revoir l'enveloppe extérieure afin d'installer la climatisation qui, selon elle, va coûter très chère sur le long terme. Monsieur le Maire explique que le vote de ce soir concerne l'aspect financier et qu'il sera encore temps de revoir l'aspect technique plus tard.

Monsieur le Maire explique ensuite que ce projet peut bénéficier de subvention au titre de la DSIL 2022. Il présente le plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DSIL 2022		
Libellé	Montant	Taux d'aide
DETR 2021	15 215 €	9,36 %
CD 80	20 942 €	12,89 %
DSIL 2022	93 827 €	57,75 %
Commune	32 496 €	20,00 %
	162 480 €	100,00 %

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement
- De l'autoriser ou son représentant à déposer toutes les demandes de subvention auprès des différents partenaires
- De l'autoriser ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

VOTE : Unanimité

4 – Intercommunalité

4.1 – Convention Territoriale Globale de Services aux Familles 2021 – 2025

Monsieur le Maire propose de signer la Convention Territoriale Globale de Services aux Familles 2021 – 2025. Cette convention est tripartite entre la Caisse des Allocations Familiales (CAF), la Communauté de Commune Avre Luce Noye (CCALN) et les communes éligibles au bonus territoire dont Ailly-sur-Noye fait partie.

Il explique qu'elle vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre et qu'elle implique un travail conjoint entre la CAF et la CCALN afin de répondre aux besoins nécessaires au territoire, qui s'effectue en trois étapes principales :

- Identification des besoins prioritaires au sein de la CCALN ;
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/ besoin ;
- Optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires.

Monsieur le Maire rappelle ensuite les champs d'interventions seront partagés entre les trois parties :

- La CAF sera chargée :
 - D'aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
 - De soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
 - D'accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
 - De l'insertion sociale et retour à l'emploi des personnes et des familles ;
- La CCALN sera chargée :
 - De l'aide sociale facultative ;
 - Des crèches, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance ;
 - De la jeunesse (développement d'activités périscolaires et le transport s'y rapportant)
 - De la politique du logement non social ;
 - Du programme local de l'habitat
 - De la création des maisons de services au public
- La commune d'Ailly-sur-Noye sera compétente dans :
 - Le domaine de l'enfance et la jeunesse (organisation d'ALSH, séjours ...) ;
 - Tout domaine non porté à l'échelon d'une autre collectivité compétente.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention Territoriale Globale de services aux familles avec la CAF de la Somme et la CCALN ;
- de l'autoriser ou son représentant à signer toutes pièces utiles au bon déroulement de ce projet.

VOTE : Unanimité

4.2 – Adhésion du groupement de commande travaux voirie

Monsieur le Maire explique que la CCALN a lancé en 2018 un groupement de commande pour les travaux de voirie. Il rappelle que l'intérêt était d'ordre économique et organisationnel.

Monsieur le Maire précise que le groupement de commande alors constitué prendra fin au 31/12/2021 et la commission voirie qui s'est tenue le 15 septembre 2021 souhaite renouveler cette opération en 2022.

Il rappelle que le conseil municipal s'est déjà prononcé favorablement le 29 septembre 2021 et que le conseil communautaire, quant à lui, n'a voté que le 4 novembre 2021.

Monsieur le Maire ajoute que la délibération communale devant être postérieure à celle de la CCALN, il demande au conseil municipal de délibérer à nouveau.

VOTE : Unanimité

5 – Ressources humaines – durée légale de travail

Monsieur le Maire explique qu'en application de l'article 1^{er} du décret n°2000-815 du 25 août 2000, la durée annuelle légale du temps de travail des agents de la fonction publique territoriale est fixée à 1607 heures.

Il ajoute qu'en application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités bénéficiaient de la possibilité de fixer une durée légale de travail inférieur à 1607 heures.

Monsieur le Maire rappelle que ce régime dérogatoire prend fin à compter du 1^{er} janvier 2022 et que dès lors, les congés accordés aux agents visant à réduire la durée annuelle du travail à moins de 1607 heures ne peuvent plus être maintenus.

Il précise que l'octroi de jours de congés, en plus des jours de congés légaux, ne pourrait alors résulter que de l'institution d'un cycle de travail hebdomadaire supérieur à 35 heures.

Après les avis défavorables du comité technique du 09 novembre et du 07 décembre 2021, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

-Fixer la durée annuelle légale de travail à 1607 heures.

VOTE : Unanimité

6 - Questions Diverses

Aucune questions diverses. Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la séance à 21 h 37